



## Projet d'appui à l'extension de la sécurité sociale aux acteurs de l'économie informelle au Togo

Les acteurs de l'économie informelle constituent la catégorie socioprofessionnelle assujettie au régime de sécurité sociale (loi n° 101 no 2011 - 006 portant code de sécurité Sociale au Togo) qui a le moins effectivement accès à la sécurité sociale (97,7% des travailleurs de l'économie informelle ne bénéficient pas encore d'une couverture effective de sécurité sociale). Cette situation, explique, entre autres, que ces travailleurs soient les plus durement affectés par les effets socioéconomiques de la pandémie de la COVID-19 ; ce qui a amené les autorités togolaises à initier des mesures alternatives comme le programme NOVISSI pour permettre à ces acteurs d'y faire face.

Dans un tel contexte et pour contribuer à la réduction de ce déficit de couverture de sécurité sociale, le Bureau International du Travail (BIT) s'est engagé, conformément au programme par pays de promotion de travail décent (PPTD, 2019-2022) et à travers le programme cadre de résilience et de relance socioéconomique du Système des Nations Unies (2020-2021), à apporter son soutien au Gouvernement et aux partenaires sociaux du Togo son soutien pour l'accélération du processus d'extension de la sécurité sociale aux acteurs de l'économie informelle.

Le projet d'appui à l'extension de la sécurité sociale au Togo (ci-après Projet BIT-SP&PFM/Togo), mis en œuvre avec le soutien financier de la Commission Européenne, s'inscrit dans cette dynamique. Il vise le développement de stratégies et d'outils qui permettent d'accélérer le processus d'extension des régimes de sécurité sociale afin que les travailleurs de l'économie informelle aient la garantie d'un accès effectif à un revenu minimum et aux soins de santé essentiels de qualité renforçant ainsi leur résilience aux risques sociaux et aux chocs économiques.

Ce projet appuie les actions des mandants tripartites et des institutions de sécurité sociale, en particulier la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour renforcer les piliers opérationnels permettant la couverture sociale effective des acteurs de l'économie informelle notamment :

- Le développement d'une base de connaissances nécessaires pour la détermination des paramètres techniques et financiers nécessaires entrant dans l'élaboration de produits de sécurité sociale adaptés aux travailleurs de l'économie informelle ;

### Quelques données sur l'économie informelle

- 85,5% d'unités informelles sur 119 318 entreprises
- 97,1% entreprises individuelles
- Branches d'activités prédominantes : Commerce (83,1%), hébergement et restauration (85,9%), et activités pour la santé humaine et l'action sociale (80,2%) et autres activités de services non classés ailleurs (94,8%)
- Population concernée : 3 341 763 personnes dont 87,7% sont âgées de 25 64 15 ans et 52,7% de femmes
- Taux de participation à l'emploi informel : 98,0% Taux d'analphabétisme parmi les travailleurs de l'économie informelle : 39,6% (50,9% chez les femmes et 26,5% chez les hommes)
- Part du PIB : 52%
- Travailleurs de l'économie informelle assujettis au régime général de sécurité sociale (Loi n°2011-006 du 21 février 2011)

### Contacts :

Essodina M. ABALO

Bureau de pays de l'OIT pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo

[abalo@ilo.org](mailto:abalo@ilo.org) - [www.ilo.org](http://www.ilo.org)



## Résultats attendus

### Amélioration des connaissances

- Capacités contributives
- Paramètres techniques et financiers
- Produits de sécurité sociale adéquats et accessibles

### Renforcement du cadre institutionnel

- Système d'information et architecture institutionnelle facilitant l'immatriculation
- Cadre de collaboration CNSS et INAM renforcé pour la couverture du secteur privé
- Contrat de délégation de gestion avec les organisations de l'économie informelle
- CNPPS avec des capacités de coordination plus renforcée

### Renforcement des capacités des acteurs

- 100 membres des parties prenantes formés sur la couverture sociale des travailleurs indépendants
- 40 responsables des organisations de l'économie informelles formées et capables de coordonner avec les institutions de sécurité sociale

- Le renforcement du système d'information et l'adaptation de l'architecture institutionnelle facilitant l'immatriculation de ces travailleurs et l'acheminement des prestations ;
- Le renforcement des capacités des services techniques publics, des institutions de la sécurité sociale et des partenaires sociaux ainsi que des organisations représentatives de l'économie informelle pour faciliter le consensus autour des options d'extension de la sécurité sociale qui, tout en garantissant l'adéquation et l'accessibilité des prestations, assurent la viabilité et le développement du régime général de sécurité sociale.

Les acquis des actions en cours pour la formalisation du secteur informel et les leçons apprises des mesures prises en faveur des travailleurs concernés dans la réponse nationale à la COVID-19 (programme NOVOSSI) seront capitalisés à travers un processus régulier d'échange et de concertation avec les différents acteurs.

Tous les cadres de dialogue et de concertation tels que le Comité National pour la Promotion de la Protection Sociale (CNPPS) seront mis à contribution pour assurer la participation effective de toutes les parties prenantes afin de parvenir à l'adoption des approches les plus viables et adaptées permettant l'extension de la sécurité sociale à environ 3,34 millions de travailleurs de l'économie informelle dont plus de 52,7% de femmes.

Selon le rapport mondial sur la protection sociale (OIT, 2017-2019), seulement 27 pour cent de la population mondiale bénéficie d'une couverture sociale adéquate ; 45 pour cent sont effectivement couverts par au moins une prestation de protection sociale ; 55 pour cent, soit 4 milliards d'êtres humains sont sans protection.

L'OIT s'est donnée pour mission d'aider les pays à mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles nationaux de protection sociale. La sécurité sociale comprend l'accès aux soins médicaux et la garantie de revenu, en particulier pour les personnes âgées et en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, d'accident du travail, de maternité ou de disparition du soutien de famille.

Le programme mondiale "Améliorer les synergies entre la protection sociale et la gestion des finances publiques" (ci-après le programme SP&PFM), financé par la Commission européenne, visent à renforcer les systèmes de protection sociale, en étendre la couverture, tout en consolidant les financements pour la protection sociale et améliorant la gestion des finances publiques. Il couvre 18 pays à travers le monde parmi lesquels le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Sénégal et le Togo dans la région ouest-africaine.

*« Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du BIT et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne »*